

Stratégie climatique de Baloise pour les placements liquides

Baloise (Baloise Asset Management SA) est un gérant de fortune avec une vision sur le long terme. Dans cette perspective, elle a l'obligation fiduciaire de prendre des décisions de placement qui sont dans le meilleur intérêt de la clientèle et de maximiser la valeur des placements. La stratégie climatique fait partie intégrante du processus de décision de placement et des directives d'investissement responsable de l'argent des assurances et des actifs de clients tiers et de fonds de placement. Les activités menées dans le cadre de la stratégie climatique visent, d'une part, à garantir une partie des risques de durabilité, et à accroître la rentabilité durable des placements en vue de contribuer au succès à long terme des investissements de notre clientèle. D'autre part, ces activités ont pour objectif de contribuer à la protection du climat. Dans le cadre des 17 objectifs de développement durable de l'ONU, nous nous concentrons principalement sur la protection du climat et donc sur l'objectif de développement durable no 13 (mesures pour la protection du climat).

Notre motivation

Le climat est une question de plus en plus importante et de premier plan dans le domaine de la durabilité. Il affecte les programmes des gouvernements et des entreprises. Certaines parts de la société sont également très sensibles aux défis posés par le changement climatique, comme la jeunesse pour le climat, et attendent des investisseurs institutionnels en particulier qu'ils agissent de manière responsable. Baloise veut se préparer aux risques et aux opportunités qu'apporte ce développement et en parallèle, nous voulons apporter une contribution positive à la lutte contre le changement climatique en réduisant l'incidence négative sur la société et l'environnement.

Le changement climatique pose un défi aux placements des avoirs de la clientèle. Et ce tant en termes de risques physiques qu'en termes de risques de transition, c'est-à-dire des risques dus, par exemple, à l'application éventuelle de mesures politiques radicales visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Baloise considère donc qu'il est très urgent de gérer préventivement pour sa clientèle les risques liés au changement climatique dans les portefeuilles. Par son engagement collaboratif et l'exercice des droits de vote dans le cadre de la stratégie «Baloise Active Ownership», Baloise entend également exercer une influence positive sur les entreprises.

Baloise Group soutient les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) et a commencé à les appliquer, également à ses investissements.

La présente stratégie climatique s'applique aux placements liquides qui sont utilisés dans la gestion des avoirs d'assurances ainsi que d'autres actifs ou fonds gérés par Baloise, si cela est prévu dans la documentation déterminante y relative.

L'aspect climatique est également majeur s'agissant des placements immobiliers des unités d'assurance suisses détenus en direct. Des informations complémentaires relatives à l'application de la stratégie climatique de Baloise sont disponibles dans [la directive pour un investissement responsable dans le domaine de l'immobilier pour les objets directement détenus par les unités d'assurance suisse](#). La communication et l'établissement de rapports permettent à notre clientèle d'accéder à nos activités

en matière d'investissement responsable. Notre approche globale de l'investissement responsable et, par là même, notre stratégie climatique tiennent compte, entre autres, des Principes pour l'Investissement Responsable (Principles for Responsible Investment, PRI).

Notre stratégie climatique

Quatre piliers stratégiques régissent la stratégie climatique de Baloise, comme le montre la figure 1.

La stratégie climatique est pleinement intégrée à la politique d'investissement responsable (IR) de Baloise, et fait ainsi partie de la stratégie IR étendue. Ces deux stratégies sont décrites en détail dans les directives d'investissement responsable.

1. Exclusion

Dans le cadre de la stratégie IR générale, dans le domaine de l'exclusion, le seuil de revenu du charbon est limité à 10% pour les investissements directs en obligations d'entreprises et en actions, en raison notamment des émissions élevées de CO₂ lors de la combustion et de l'extraction. En outre, les producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels dont le seuil de revenus y relatifs est supérieur à 10% seront exclus, en raison, entre autres, de la forte consommation de CO₂ lors de l'extraction et des risques environnementaux majeurs liés à cette production. Les fonds cible investissant dans le pétrole et le gaz non conventionnels sont exclus de la stratégie générale et de la stratégie élargie si ces investissements dépassent plus de 10% de la valeur de marché du fonds cible. Le même seuil de valeur marchande s'applique aux fonds cible investissant dans le charbon.

Dans sa stratégie IR étendue, Baloise va encore plus loin. Outre les exclusions relatives au climat inscrites dans la stratégie IR générale, les producteurs de pétrole et de gaz non conventionnels sont exclus des investissements directs dès que le seuil de revenus atteint 5%. Ce seuil est

fixé à 30% pour les producteurs de ces énergies fossiles conventionnelles. Dans la stratégie IR étendue, les fonds cible investissant dans le pétrole et le gaz conventionnels sont exclus si ces investissements représentent plus de 30% de la valeur marchande du fonds cible. Les émetteurs étatiques n'ayant pas ratifié l'Accord de Paris sont également exclus. Par ailleurs, nous n'investissons pas dans les obligations des 10% d'émetteurs étatiques affichant la moins bonne intensité carbone (mesurée en tonnes d'équivalent CO₂ par million d'euros de PIB du pays). L'univers de référence est l'univers souverain noté MSCI ESG. L'ensemble des critères d'exclusion sont mesurés et mis en œuvre à l'aide des données ESG de MSCI Ltd.

2. Intégration ESG

Dans le cadre du deuxième pilier, la gestion de portefeuille dispose de données spécifiques sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG) et plus particulièrement sur le climat. Toutes les équipes de placement ont accès à la base de données ESG de MSCI, afin d'intégrer les informations correspondantes aux décisions de placement.

3. Engagement

Dans le cadre de la directive «Baloise Active Ownership», Baloise mène, avec d'autres investisseurs, un dialogue collaboratif avec les entreprises sur des questions spécifiques ou globales liées au changement climatique. Ce faisant, elle préconise également une plus grande transparence des indicateurs climatiques de la part des entreprises.

4. Transparence

Baloise s'engage à établir des rapports sur les thèmes liés au climat, par exemple celui adressé au CDP, anciennement connu sous le nom de «Climate Disclosure Project». Par ailleurs, Baloise va mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD).

Fig. 1: Les quatre piliers de la stratégie climatique de Baloise



Contact

Baloise Asset Management

Aeschengraben, Case postale
4002 Bâle
assetmanagement@baloise.com
www.baloise.ch